

DES LIEVRES ET DES DJINNS : NOTICE SUR UNE AMULETTE PREISLAMIQUE DANS LES SOURCES ARABES

Antonella Ghersetti

(Université Ca' Foscari, Venise)

1.

Dans son traité de pharmacie intitulé *Institutionum pharmaceuticarum libri quinque*, le médecin de Henri IV, Jean de Renou, inclut parmi les remèdes utilisés à son époque ce qu'on appelle les périaptes¹, autrement dits les amulettes, talismans ou fétiches (Renou 1608)². Il en décrit deux catégories : ceux composés de mots ou de caractères, et ceux faits de médicaments pendus au cou ou attachés à quelque partie du corps. S'il se méfie grandement des amulettes faites d'écrits ou de figures, il semble faire confiance à celles faites d'éléments naturels qui communiqueraient (notamment les plantes) leurs qualités naturelles et des vertus « belles, rares et occultes » qui feraient des merveilles. Cette foi que le médecin de cour prête aux propriétés de ces remèdes ne doit pas choquer, car la croyance en ce type de remèdes était répandue à l'époque non seulement dans les milieux populaires, mais aussi dans les milieux scientifiques. Trois siècles plus tard, Léon Kauffeisen, pharmacien, dans un article consacré à ce sujet cite encore le texte de Jean de Renou et affirme que les périaptes sont « de tous les temps et de tous les lieux » (Kauffeisen 1928:117). Les Arabes, anciens et modernes, ne font pas exception et on constate que des vertus occultes sont attribuées aux mêmes amulettes, même si ce fut pour des fins différentes, dans la France du XVIIe siècle ainsi que dans la Péninsule arabe de l'époque préislamique. En effet, l'osselet qui se trouve au jarret du lièvre qui, comme M. de Renou le dit, était appliqué au corps pour soulager les calculs ou les convulsions (Kauffeisen 1928:118), est aussi mentionné dans les sources arabes anciennes pour sa capacité à prévenir le

¹ Périapte: “figure magique qu'on portait anciennement suspendue au cou pour se garantir de diverses maladies. Nom donné aussi à plusieurs remèdes qu'on portait au cou” (Littré). « Les *périaptes* ou *brevets* sont des écrits ou des objets que l'on porte sur soi pour éviter certains maux ou pour les guérir » (Kauffeisen 1928:113).

² La première traduction française du traité fut publiée à Lyon en 1616 par Louis de Serres, sous le titre *Œuvres pharmaceutiques de Jean de Renou* (Guitard 1936:298–9).

mauvais œil et les actions des djinns³. Dans cet article, nous nous pencherons brièvement sur ce sujet, en hommage à la mémoire de notre ami et collègue Sándor (Alexander) Fodor, lequel consacra maintes études aux amulettes et aux talismans.

2.

Dans les études consacrées à la vie culturelle et spirituelle dans l'Arabie préislamique, y compris ses pratiques magiques et son rapport avec le surnaturel, on fait allusion à l'habitude de pendre au corps des parties d'animaux, parmi lesquelles figure le jarret de lièvre ('Alī 1993 VI, 813 ; Alūsī 1964: II, 316, 324 ; Fahd 1966:213, n. 7 ; Chelhod 1986:58 ; Henninger 2004:35, n. 186)⁴. Les sources arabes qui consacrent à cette amulette des remarques plus ou moins étendues sont nombreuses et de genres divers. Si les grands dictionnaires anciens, « ...des véritables encyclopédies ethnographiques » (Chelhod 1986:12), ne font pas mention de cette pratique, les anthologies et les encyclopédies d'*adab*, ainsi que certains ouvrages à caractère encyclopédique, en parlent assez souvent. Au sein des notices consacrées aux « choses étranges » des Arabes (*awābid al-'arab*), où il est question de talismans et d'amulettes utilisés par les gens du désert, les auteurs anciens décrivent l'habitude de se pendre au corps une partie d'un animal (par ex. une dent de renard ou de chat) pour se protéger des faits surnaturels⁵. Selon ce que semble suggérer Smith, on pourrait expliquer le fait que, dans la conception du surnaturel de l'Arabie préislamique, on considérait efficaces contre les êtres surnaturels les animaux (parties anatomiques, mais aussi comportements, voir ci-dessous) à cause de l'analogie entre les démons et les bêtes sauvages, binôme qui s'oppose à l'autre binôme comprenant les divinités et les êtres humains (Smith 1927:121, 128). Le jarret de lièvre (*ka'b al-arnab*), sujet traité avec assez de détails, est ainsi indiqué pour se protéger du mauvais œil et des sortilèges des djinns. Les auteurs arabes et, ajouterons-nous, Arabes d'époque islamique, considèrent, certains avec méfiance ou mépris, d'autres avec un œil curieux d'ethnologue *ante litteram*, cette habitude comme appartenant à un passé païen. Il nous a donc paru intéressant de présenter les sources dans lesquelles la

³ L'habitude d'utiliser des parties d'animaux à des fins prophylactiques contre les djinns (notamment des parties de loup) est attestée encore de nos jours auprès des bédouins du Negev (Henninger 2004:11, n. 45, d'après Chelhod; aussi Kriss-Kriss 1962:32–3).

⁴ Sur les amulettes dans le monde musulman, l'ouvrage de référence reste Kriss-Kriss 1962.

⁵ Dans le chapitre sur les *awābid al-'arab* (n. 85) 'Alī 1993 ne traite que des différentes formes de la divination ; la perspective est radicalement différente.

pratique du *ta'liq ka'b al-arnab* est mentionnée et analyser la façon dont elle est décrite, ainsi que la signification qu'elle prend dans les différents contextes.

3.

Pour autant que nous le sachions, le premier témoignage à ce propos se trouve dans le *Kitāb al-Ḥayawān* d'al-Ġāḥiẓ (m. 255/868). Parmi les informations qu'il donne à propos du lièvre, ce polygraphe mentionne l'habitude qu'avaient les Arabes païens de pendre une patte de lièvre au corps pour se protéger contre le mauvais œil et les sortilèges. L'information vient juste après un passage sur les « merveilles » (*ağā'ib*) du lièvre, parmi lesquelles on signale le fait – remarquable aux yeux des savants musulmans – qu'il aurait des menstruations tout comme les êtres humains⁶. La croyance aux pouvoirs préservatifs de la patte de lièvre, que notre auteur semble rapporter avec un certain scepticisme dans la modalité « *relata refero* », serait justement due à la présence des écoulements de sang signalés dans le passage précédent, lesquels seraient aussi la raison pour laquelle les djinns s'abstiennent d'utiliser les lièvres comme montures⁷. Cet interdit est expliqué plus en détails dans un paragraphe consacré aux montures de ces êtres surnaturels, où le lecteur est informé que les djinns évitent les lièvres du moment qu'ils ne se lavent pas après avoir saigné (!) et seraient donc impurs. L'impureté, comme semble le suggérer le texte, est donc la raison ultime à la base de la réticence des djinns à les chevaucher (al-Ġāḥiẓ, *Ḥayawān* VI, 46). Cette explication si prudemment évoquée nous semble dénoncer l'absorption dans le cadre de la pensée religieuse islamique d'un fait qui aurait plutôt ses racines dans la magie, c'est-à-dire les qualités surnaturelles « universellement » reconnues au sang menstruel (Smith 1927:133, n. 2) ou, dans d'autres termes, ce processus d'absorption des legs de l'animisme arabe dans l'islam, ce que Chelhod définirait comme la « rationalisation du sacré » (Chelhod 1986:61). En guise de

⁶ al-Ġāḥiẓ, *Ḥayawān* VI, 357 (*wa-kānat al-'arabu fi l-ğāhiliyyati taqūlu: man 'ulliqa 'alayhi ka'bu arnabin lam yuṣibhu 'aynun wa-lā nafsun wa-lā siḥrun wa-kānat 'alayhi wāqiyatun li-anna l-ğinna tahrubu minhā wa-laysat min maṭāyāhā li-makāni l-ḥayḍ*). Sur cette croyance, voir Smith 1927:133, n. 4.

⁷ Le lien entre les djinns et les bêtes qu'ils utilisent comme montures serait pour ainsi dire génétique : un trait typique de l'évolution du totémisme est la transformation des animaux surnaturels en êtres anthropomorphiques qui chevauchent l'animal qu'ils étaient (« the supernatural animals of the original conception appear as the beasts on which they ride » Smith 1927:129 ; n. 2 pour le jarret de lièvre). Sur le totémisme et l'animisme chez les Arabes à l'époque préislamique et sur leurs évolution après l'arrivée de l'Islam voir Smith 1927 et Chelhod 1986 (ce dernier plutôt critique vis-à-vis de Smith ; voir par ex. p. 75).

complément à ses informations, al-Ġāhiz mentionne aussi les vers de *hiġā'* du poète Imru' al-Qays où résonnent les échos de l'utilisation des jarrets de lièvre à des fins prophylactiques (al-Ġāhiz, *Ḥayawān* VI, 357–8 ; Imru' al-Qays, *Diwān* 77). Les différents passages du *Kitāb al-Ḥayawān* constituent dans leur ensemble la présentation la plus complète et la plus articulée de cette amulette. En effet, dans ce texte, tous les fragments d'information pertinents au *ta'liq ka'b al-arnab* sont donnés : la coutume et ses fins, ses échos littéraires et aussi, ce qui est le plus remarquable, une explication logique et conséquente des raisons pour lesquelles cette amulette était considérée comme efficace.

4.

Deux des vers d'Imru' al-Qays cités dans le *Kitāb al-Ḥayawān* se trouvent aussi, avec des variantes mineures, dans le *Kitāb al-Ma'ānī al-kabīr* d'Ibn Qutayba (m. 276/889), un traité consacré aux grands motifs de la poésie arabe ancienne. Le fragment de poésie est contenu dans la section sur les bêtes sauvages (*sibā'*) dont trois pages sont réservées aux vers célèbres où les lièvres sont cités (*al-abyāt fī l-arānīb*). L'approche et la focalisation sont bien évidemment différentes. Étant donné le caractère de l'ouvrage, l'intérêt porte sur la poésie et ces vers sont donc cités en raison de leur pertinence thématique ; en conséquence, la croyance relative aux pouvoirs magiques des pattes de lièvre, ainsi que le commentaire philologique détaillé qui suit de près, sont plutôt un appendice nécessaire à la compréhension du fragment de poésie dont le sens resterait autrement difficile – sinon impossible – à saisir (Ibn Qutayba, *Ma'ānī* I, 211). La mention de cette amulette est donc strictement fonctionnelle pour élucider la poésie et ne veut avoir, *per se*, aucune valeur historique ou ethnographique. En passant, il faut remarquer que – assez curieusement, vu qu'il s'agit d'un ouvrage de poétique – Ibn Qutayba passe sous silence le fait que la paternité de ces vers est discutable⁸. La mention des pattes de lièvre revient dans un autre passage du *Kitāb al-Ma'ānī al-kabīr*, dans la section consacrée aux autruches et notamment là où on évoque les rapports entre les djinns et les différents types d'animaux sauvages. En énumérant les diverses montures utilisées par ces êtres surnaturels, Ibn Qutayba signale que les djinns évitent les lièvres à cause des menstruations (*li-makān al-ḥayḍ*) et que c'est donc pour cela qu'« ils [les Arabes] pendent [sur eux] la patte de lièvre » (Ibn Qutayba, *Ma'ānī* I, 344). Ici aussi la notice est donnée en passant,

⁸ La paternité de ce fragment de poésie est discutée par le critique littéraire al-Āmidī (m. 371/987) : celui-ci qualifie de mensongère (*bāḥil*) l'attribution à Imru' al-Qays al-Kindī, l'auteur de la *mu'allaqa*, et attribue les vers à un homonyme moins célèbre, Imru' al-Qays al-Ḥimyarī (al-Āmidī, *Mu'talif* 13).

comme information visant à donner la clef de compréhension du sens d'un vers de poésie qui resterait autrement obscur⁹.

L'usage du *ta'liq ka'b al-arnab* évoqué dans la poésie préislamique a dû susciter la curiosité des hommes de lettres, puisqu'on en retrouve encore les traces dans un ouvrage de poétique plus tardive, le *ʿIyār aš-šīʿr* du poète et critique littéraire Ibn Ṭabāṭabā¹⁰ (m. 322/934) (Ibn Ṭabāṭabā, *ʿIyār* 43). Dans ce cas, l'utilisation de cette amulette semble être classée comme un fait sortant de la rationalité, une sorte de bizarrerie ethnologique, tout comme d'autres habitudes propres aux Arabes préislamiques. La notice est en effet placée dans une section de l'ouvrage consacrée aux « coutumes des Arabes en usage chez eux, dont on ne comprend le sens que grâce à l'audition »¹¹. La notice figure juste après un passage où on relate la croyance selon laquelle répéter dix fois le braiement de l'âne préserverait de la peste lorsqu'on entre dans un lieu qui en est frappé¹². Cette croyance est implicitement ridiculisée par Ibn Ṭabāṭabā qui, citation poétique à l'appui, met en scène le poète préislamique ʿUrwa b. al-Ward et ses compagnons qui s'approchent d'un lieu frappé de peste : le poète reste indemne malgré le fait qu'il a orgueilleusement refusé de braire, tandis que ses compagnons – qui l'ont tous fait – meurent ou tombent malades¹³. La notice sur l'amulette de jarret de lièvre suit de près celle-ci, ce qui ne nous semble pas anodin car le ton de scepticisme est plutôt évident : Ibn Ṭabāṭabā relate qu'« à ce qu'ils affirment, celui qui pend sur lui-même un jarret de lièvre n'est pas atteint par les djinns », sauf qu'il ajoute immédiatement ce vers anonyme :

Il est inutile de braire dix fois quand un événement malheureux a été décrété :
le cri par lequel tu pousses tes bétails ne suffit pas, ni un jarret de lièvre

⁹ L'écho de l'utilisation d'une amulette similaire (la tête du lièvre, plutôt que la patte) résonne aussi dans le *Dīwān al-Hudāliyyīn* (Smith 1885).

¹⁰ Pour des détails bio-bibliographiques sur ce poète et philologue, voir al-Amīn, *A ʿyān* IX, 72–80.

¹¹ *Sunanu l-ʿarabi l-mustaʿmalati baynahā llatī lā tuḥḥamu maʿānīhā illā samāʿan* (*ibid.*). Le terme *samāʿ* semble avoir ici le sens de «réception d'un fait attesté» qui reste inexplicable sur le plan rationnel et qu'il faut donc accepter tel qu'on le reçoit.

¹² L'habitude de braire est aussi attestée, à l'époque préislamique, comme mesure contre des démons (ʿAlī 1993 VI, 807 ; ʿĀlūsī 1964: II, 315 ; Henninger 2004:35, n. 185).

¹³ Les vers de ʿUrwa font référence à l'oasis de Ḥaybar, au nord de Médine, qui était infestée par les fièvres. Le poète prête cette croyance aux Juifs qui l'habitaient et se vante de son courage qui l'empêche de pratiquer ce rite propitiatoire ; ces vers seraient aussi à relire comme un document sur l'opposition entre vie sédentaire et vie nomade (Capezio 2011:90–91).

Le bien-fondé de cette habitude fait même l'objet d'une discussion entre savants dont, pour autant que nous en sachions, la première occurrence est celle-ci. La narration qui rapporte cette discussion représente le philologue kufiote Ibn al-A'rābī (m. 231/846 ca.) et le poète Zayd b. Kaṭwa¹⁴ : le premier interroge le deuxième à propos de cette coutume, et ce dernier de confirmer avec enthousiasme l'efficacité du remède en question contre toutes sortes d'êtres mystérieux (*al-ḥawāfi*)¹⁵.

5.

La pratique d'inclure dans les anthologies littéraires un chapitre sur « les choses étranges des Arabes [païens]» semble s'établir à une époque assez ancienne : *Naṭr ad-durr*, l'anthologie du vizir al-Ābī (m. 421/1030)¹⁶, contient une section intitulée *Awābid al-'arab* où l'auteur énumère une longue liste de curiosités parmi lesquelles le jarret de lièvre mérite un traitement assez étendu (al-Ābī, *Naṭr* IV, 203). Al-Ābī rassemble dans une unique phrase toutes les informations données par al-Ġāḥiẓ dans des passages éparpillés et donne la description ainsi que les raisons à la base de cette pratique (la répulsion des djinns vis-à-vis des lièvres à cause de leurs menstruations). Il reprend aussi presque *verbatim* le vers anonyme cité par Ibn Ṭabāṭabā, ainsi que l'anecdote où le poète Zayd b. Kaṭwa (le philologue Ibn al-A'rābī est gommé de cette version) confirme l'efficacité de cette amulette contre toutes sortes de créatures mystérieuses, y compris les goules. Par analogie, al-Ābī rappelle aussi, peu de pages après, d'autres types d'amulettes spécifiquement utilisés pour les enfants et informe le lecteur que les dents de renard ou de chat en guise de pendentifs protégeraient les enfants du mauvais œil

¹⁴ Le texte d' *'Iyār aš-ši'r* donne Kiswa, mais il s'agit d'une mauvaise lecture. Le même passage figurant aussi dans *Naṭr ad-durr* d'al-Ābī (*Naṭr* IV, 203), nous avons pu corriger cette lecture : Zayd b. Kaṭwa est un poète ainsi nommé d'après le prénom de sa mère (Ibn Manẓūr, *Lisān al-'arab*, s.v. *kuṭwa*). L'anecdote est reprise dans Alūsī 1964: II, 315, sur l'autorité d'al-Hayṭam b. 'Adī, autorité qui n'est pas mentionnée dans nos sources.

¹⁵ Ibn Ṭabāṭabā, *'Iyār* 43 ; dans ce qui suit, le texte fait référence à la fonction prophylactique du sang menstruel et des substances qui lui ressemblent, comme l'exsudation rouge de l'arbre de la gomme (*samura*) appelée justement *ḥayḍ as-samura*. Le lien entre le sang menstruel et la protection des êtres surnaturels est souvent rappelé dans les sources, surtout pour motiver l'utilisation du jarret de lièvre ou d'autres amulettes (voir p. e. al-Ābī, *Naṭr* IV, 205–6 ; aussi 'Alī 1993 VI, 813). Le mot *al-ḥawāfi* est un synonyme de djinns ; sur les différentes catégories de djinn et leurs caractéristiques, voir Fahd 1971:186–196 (196 en particulier pour l'onomastique) et Chelhod 1986:72.

¹⁶ Sur cet ouvrage et son influence, voir Marzolph 1992: I, 38–45.

et de la mauvaise action des *ġinniyyas* (al-Ābī, *Naṭr* IV, 205–206)¹⁷. La section de *Naṭr ad-durr* sur les *awābid al-‘arab* connut apparemment une certaine fortune. Elle est ouvertement reprise, mais de façon abrégée, dans *Našwat aṭ-ṭarab*, ouvrage historique du poète, historien et géographe grenadin Ibn Sa‘īd al-Andalusī (m. 685/1286) consacré à la période préislamique : le *ta‘līq ka‘b al-arnab* apparaît dans un passage extrêmement succinct où ne figure que l’essentiel, sans citations poétiques et sans anecdotes (Ibn Sa‘īd, *Našwa* II, 786). Par contre, an-Nuwayrī (m. 733/1333), dans la section de son encyclopédie consacrée aux *awābid al-‘arab*, rapporte *verbatim* le passage de *Naṭr ad-durr* à propos du *ta‘līq ka‘b al-arnab*, poésie et anecdote incluses (an-Nuwayrī, *Nihāya* III, 118).

La mention de cette amulette figure encore dans *Muḥāḍarāt al-udabā’* d’ar-Rāġib al-Iṣfahānī (V/XI s.), une anthologie littéraire hautement prisee par les successeurs de l’auteur (Riedel 2004). L’information est placée, au sein d’une liste des croyances des Arabes, dans le premier chapitre consacré à l’intellect, à la science, à l’ignorance et aux « questions associées », et notamment dans une section destinée à décrire « les sciences des peuples et les ‘énigmes’ (*rumūz*) des Arabes » (ar-Rāġib al-Iṣfahānī, *Muḥāḍarāt* I, 155). Le texte donné par ar-Rāġib al-Iṣfahānī s’inspire de près de ceux d’Ibn Ṭabāṭabā et d’al-Ābī, y compris l’anecdote avec Ibn al-A‘rābī et Zayd b. Kaṭwa. Dans sa version, c’est toutefois le nom de ce dernier qui disparaît au profit d’un anonyme bédouin (*a‘rābī*) qui semble avoir pour rôle de représenter par métonymie les païens de la péninsule et leur croyance aux éléments surnaturels. Parmi les autres amulettes utilisées contre l’œuvre des djinns sont aussi cités – ce qui ne figure pas dans les autres sources – les os des morts ainsi que les serviettes hygiéniques imbibées de sang (*hiraq al-ḥayḍ*) qui préservent de la possession (*ġunūn*), un élément qui n’est pas sans rappeler la répulsion pour le sang attribuée aux djinns¹⁸.

La perspective, en quelque sorte plus nuancée, dans laquelle ar-Rāġib al-Iṣfahānī donne l’information (après tout, elle est en continuité avec un chapitre sur les sciences) n’est pas exactement celle adoptée par Ibn Ḥamdūn (m. 562/

¹⁷ Dans la même perspective, Abū Ḥayyān at-Tawḥīdī (m. 414/1023) mentionne très rapidement et comme en passant l’usage du jarret de lièvre parmi les usages « irrationnels » (*fī ġānibin mina l-‘aqli wa-‘alā bu‘din mina l-ḥaqq*) qui caractérisent les Arabes, malgré l’excellence de leur caractère et leur supériorité parmi les peuples anciens (at-Tawḥīdī, *Baṣā’ir* VII, 169, 172).

¹⁸ Les dents de renard et de chat et l’exsudation de l’*acacia gummifera* (*samura*), appelée *ḥayḍ as-samura*, sont aussi évoquées. L’utilisation de cette dernière comme amulette est plutôt intéressante car, du fait que cette gomme ressemble à un caillot de sang menstruel, l’arbuste dont elle provient était assimilé par les Arabes de l’époque préislamique à une femme : on croyait en fait que les arbres étaient doués d’une vie et d’un pouvoir surnaturels (Smith 1927:133).

1066–7), homme de lettres et fonctionnaire d'état, dans son anthologie où information historique, anecdotes et poésie se combinent dans la meilleure tradition de l'*adab*. Un chapitre entier est consacré à énumérer systématiquement les croyances des Arabes païens dans ce qui semble avoir pour but de démontrer leur absurdité ou, pour mieux dire, leur hérésie. Le chapitre en question (le 35^e, intitulé *fī aḥbāri l-ʿarabi l-ḡāhiliyyati wa-awābidihim wa-ḡarāʿibin min ʿawāʿidihim ... wa-ʿaḡāʿiba min akāḍibihim ...*) débute résolument par le constat que « les Arabes avaient des habitudes et des bizarreries qu'ils considéraient comme une religion, et des égarements (*ḍalāl*) qu'ils estimaient être la bonne voie (*al-hudā*) » (Ibn Ḥamdūn, *Taḍkira* VII, 326). Parmi ceux-ci, il est question de l'amulette du jarret de lièvre ; l'information est accompagnée par la même anecdote que nous avons déjà trouvée dans les textes d'Ibn Ṭabāṭabā, al-Ābī et ar-Rāḡib al-Iṣfahānī mais, cette fois-ci, sans aucun nom et donc sans ancrage dans une réalité historique, comme si la mémoire de cette habitude bizarre était en train de s'estomper au fur et à mesure dans un passé inconnu.

6.

Dans les périodes suivantes, les sources qui prêtent attention à cette amulette ne sont plus des anthologies d'*adab*, ni des œuvres de poésie ou de critique littéraire, mais plutôt des ouvrages à caractère scientifique, et notamment zoologiques (dans un sens très large) et historiques, ou des encyclopédies conçues à l'usage des fonctionnaires de l'état, comme *Nihāyat al-arab* que nous avons déjà mentionnée plus haut. Tout comme an-Nuwayrī, al-Qalqašandī (m. 821/1418), autre fonctionnaire de la chancellerie mamelouke, estime nécessaire d'instruire ses collègues en leur fournissant toutes les notions utiles pour leur travail, y compris des notions sur l'histoire ancienne, et parmi celles-ci il inclut une section sur « les choses extraordinaires » des Arabes, où le *taʿlīq kaʿb al-arnab* est aussi mentionné (al-Qalqašandī, *Ṣubḥ* I, 406). Dans ces manuels pour les secrétaires, la notice est apparemment donnée comme une curiosité ethnologique appartenant à un passé lointain dont la connaissance ne pouvait pas manquer dans l'encyclopédie du secrétaire compétent, mais sans aucune curiosité de type philologique, ethnographique ou historique au sens large du terme.

Dans un autre domaine, les ouvrages à caractère scientifique comme la cosmographie de Zakariyyā' al-Qazwīnī, ne pouvaient évidemment pas passer sous silence cette information à propos du lièvre. En effet, dans la fiche consacrée à *al-arnab* et parmi les propriétés des différentes parties de cet animal, al-Qazwīnī (m. 682/1283) affirme très sèchement à propos du jarret (*kaʿb*) que « les Arabes prétendent qu'il est utile contre le mauvais œil et la magie » (al-Qazwīnī, *Aḡāʿib* 417), sans ajouts, commentaires, ou explications ultérieurs. La référence à la

répulsion des djinns pour le sang menstruel disparaît, et même si l'auteur nous informe que le lièvre a des menstrues, cette information reste isolée : au contraire de ce qu'al-Ġāḥiẓ avait fait dans *al-Hayawān*, al-Qazwīnī ne l'utilise pas pour expliquer l'utilisation de l'amulette. Le recours à la patte de lièvre avec fonction prophylactique est aussi signalé dans un autre ouvrage plus tardif du même caractère, l'« encyclopédie para-zoologique » (Kopf 1977:110) d'ad-Damīrī (m. 808/1405) où l'auteur rapporte que « les Arabes prétendent *parmi leurs mensonges* [c'est nous qui soulignons] que les djinns fuient les lièvres à cause du fait qu'ils ont des menstrues (*ḥayḍ*) ». Cette information vient juste après un passage qui se réfère à la croyance que les lièvres meurent en voyant la mer, là où ad-Damīrī s'empresse de prendre ses distances en précisant « mais à mon avis cela n'est pas correct » (ad-Damīrī, *Hayāt* I, 97), et cette contiguïté semble suggérer une attitude plutôt sceptique à propos de ces croyances dans leur complexité. Al-Ġāḥiẓ est mentionné peu après, dans la section consacrée aux propriétés du lièvre, quand ad-Damīrī le cite comme source pour rapporter la coutume préislamique : « Les Arabes de la *ġāhiliyya* disaient que celui qui pendait sur lui un jarret (*ka'b*) de lièvre n'était pas atteint par le mauvais œil ni la magie, du fait que les djinns le fuient parce qu'il a des menstrues » (ad-Damīrī, *Hayāt* I, 97), sans ajouter de commentaire ni donner un avis personnel, comme il l'avait fait à propos des deux informations données ci-dessus. Le *ta'līq ka'b al-arnab* préislamique passe ainsi, à titre de curiosité, dans les ouvrages à caractère scientifique, mais cette pratique reste dénuée de tout contexte historique, culturel et de commentaire philologique, et ce n'est que le lien zoologique qui en justifie la mention.

Al-Mustaṭraf fī kull fann mustaṭraf, anthologie encyclopédique due à l'Égyptien al-Ibšīhī (m. 850/1446 ca), est la dernière source, en ordre chronologique, où le jarret de lièvre est très brièvement évoqué dans un synthétique catalogue de « bizarreries » du chapitre sur « les histoires, les curiosités et les habitudes bizarres des Arabes de la *ġāhiliyya* », bref à tout ce qui est considéré « hétérodoxe » ou déviant de la « normalité » (al-Ibšīhī, *Mustaṭraf* II, 85). Évidemment, et en accord avec l'esprit et les finalités de l'ouvrage, le caractère curieux de cette information l'emporte sur l'intérêt, historique ou ethnographique, vis-à-vis des modalités de vie à une époque lointaine et dans un milieu culturel éloigné.

En guise de conclusion

La notice concernant l'utilisation du jarret de lièvre à des fins prophylactiques est contenue dans des sources de genres différents qui s'étendent sur six siècles, du IIIe/IXe au IXe/XVe siècles. Même s'il s'agit pratiquement de la même information factuelle, elle prend une ampleur et des valeurs différentes en fonction

du contexte et de la focalisation de l'ouvrage. Les sources appartiennent aux genres de la zoologie et de la cosmographie, de la poétique et de l'historiographie, des anthologies d'*adab* et des grandes compilations encyclopédiques destinées aux fonctionnaires de la chancellerie d'état. Les différents contextes sont assez variés mais reviennent tous à trois grandes aires thématiques où prévalent, selon les cas, le lien naturaliste/zoologique, le lien philologique et le lien ethnographique. Ce dernier, axé sur ce que nous pourrions définir d'après les auteurs comme « les curiosités de l'époque païenne » et plutôt évident à partir du VIe/XIe siècle, semble dénoncer le progressif glissement du *ta'īq ka'b al-arnab* dans la catégorie conceptuelle de l'« étrange », placé dans un passé lointain qui a très peu ou rien à voir avec la dimension de l'islam. La croyance au mauvais œil, antérieure à l'islam mais toujours vivante dans les pays musulmans (ce qui, d'après Chelhod 1986:255–6, marque une différence entre dogme et comportement), est en fait condamnée par le Prophète et rejetée par l'islam orthodoxe pour lequel les legs du passé culturel arabe sont encombrants et difficilement acceptables (*ibid.* 81–85) et qui valorise plutôt le texte coranique pour se protéger contre les maladies, le mauvais œil ou les esprits (*ibid.* 206). Reléguer dans une autre dimension conceptuelle les mœurs païennes comme l'amulette dont il est question ici, dénonce, à notre avis, la volonté de marquer une césure nette entre l'avant et l'après-révélation dans une culture qui, par contre, montre une continuité parfois étonnante dans le domaine des croyances, des rites et des institutions (*ibid.* 261).

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources

- al-Ābī, *Naṭr* = Abū Sa'd (Sa'īd) Maṣūr b. al-Ḥusayn al-Ābī, *Naṭr ad-Durr*. Édition Muḥammad 'Alī Qurna *et al.* Le Caire: al-Hay'a al-Miṣriyya al-Āmma li-l-Kitāb, 1980–90. 8 v.
- al-Āmidī, *Mu'talif* = Abū l-Qāsim al-Ḥasan b. Bišr al-Āmidī, *al-Mu'talif wa-l-muḥtalif fī asmā' aš-šua'rā' wa-kunāhum*. Édition F. Krenkow. Beyrouth: Dār al-Ġīl, 1411/1991 (réimpression de l'éd. or. Le Caire, 1354/1935).
- al-Amīn, *Aḡyān* = Muḥsin al-Amīn, *Aḡyān aš-šī'a*. Édition Ḥasan al-Amīn, Beyrouth: Dār at-Ta'āruḡ li-l-Maṭbu'āt, 1413/1993. 12 v.
- ad-Damīrī, *Ḥayāt* = Muḥammad b. Mūsā b. 'Īsā Kamāl ad-Dīn ad-Damīrī, *Ḥayāt al-ḥayawān al-kubrā*. Édition Ibrāhīm Šāliḡ. Damas: Dār al-Bašā'ir, 2005. 4 v.
- al-Ibšīhī, *Mustaṭraf* = Bahā' ad-Dīn Muḥammad b. Aḡmad al-Ibšīhī, *al-Mustaṭraf fī kull fann mustaṭraf*. Beyrouth: Maṣūrāt Dār Maktabat al-Ḥayāt, 1412/1992.

- 2 v. (trad. franc. G. Rat, *al-Mostaṭraf. Recueil de morceaux choisis çà et là dans toutes les branches de connaissances réputées attrayantes*. Paris : Leroux ; Toulon : Isnard & Brun, 1899–1902, 2 v.).
- Ibn Ḥamdūn, *Taḍkira* = Muḥammad b. al-Ḥasan Ibn Ḥamdūn, *at-Taḍkira al-Ḥamdūniyya*. Édition Iḥsān ‘Abbās et Bakr ‘Abbās. Beyrouth: Dār Ṣādir, 1996. 10 v.
- Ibn Manzūr, *Lisān al-‘Arab* = Ğamāl ad-Dīn Muḥammad b. Mukarram al-Ifriqī, *Lisān al-‘Arab*. Beyrouth : Dār Iḥyā’ at-Turāṭ al-‘Arabī, 1408/1988. 18 v.
- Ibn Qutayba, *Ma‘ānī* = Abū Muḥammad b. ‘Abd Allāh b. Muslim Ibn Qutayba ad-Dīnawarī, *Kitāb al-ma‘ānī al-kabīr*. Hyderabad: Maṭba‘at Maġlis Dār al-Ma‘ārif al-‘Uṭmāniyya. 1368/1949, 2 v.
- Ibn Sa‘īd al-Andalusī, *Našwa* = Abū l-Ḥasan ‘Alī b. Mūsā Ibn Sa‘īd al-Andalusī, *Našwat aṭ-ṭarab fī tāriḥ ġāhiliyyat al-‘Arab*. Édition Naṣrat ‘Abd ar-Raḥmān, ‘Ammān: Maktabat al-Aqṣā, [1982] 2 v. (trad. Allemande Fritz Trummer. *Ibn Sa‘īd’s, Geschichte der vorislamischen Araber*. Stuttgart: W. Kohlhammer, 1928).
- Ibn Ṭabāṭabā, *Iyār* = Abū l-Ḥasan Muḥammad b. Aḥmad Ibn Ṭabāṭabā al-‘Alawī, *Iyār aš-šīr*. Édition ‘Abbās ‘Abd as-Sātir, Nu‘aym Zarzūr. Beyrouth: Dār al-Kutub al-‘Ilmiyya, 1426/2005.
- Imru’ l-Qays *Dīwān* = Imru’ l-Qays b. Ḥuġr al-Kindī, *Dīwān*. Édition ‘Abd ar-Raḥmān al-Muṣṭawī. Beyrouth: Dār al-Ma‘rifa, 1425/2004.
- an-Nuwayrī, *Nihāya* = Šihāb ad-Dīn Aḥmad b. ‘Abd al-Waḥḥāb an-Nuwayrī, *Nihāyat al-‘Arab fī funūn al-adab*. Édition Mufid Qumayḥa *et al.* Beyrouth: Dār al-Kutub al-‘Ilmiyya, 1464/2004. 33 v.
- al-Qalqašandī, *Ṣubḥ* = Šihāb ad-Dīn Aḥmad b. ‘Alī al-Qalqašandī, *Ṣubḥ al-ašā fī sinā‘at al-inšā’*, Le Caire: al-Mu‘assasa al-Miṣriyya al-‘Āmma li-t-Ta’līf wa-t-Tarġama wa-t-Ṭibā‘a wa-n-Našr, s.d. 14 v. (réimpr. éd. Dār al-Kutub, 1913–1919).
- al-Qazwīnī, *‘Aġā‘ib* = Zakariyyā b. Muḥammad al-Qazwīnī, *‘Aġā‘ib al-maḥlūqāt wa-ġarā‘ib al-mawġūdāt*. Édition Fārūq Sa‘d. Beyrouth: Dār al-Āfāq al-Ġadīda, 1991.
- ar-Rāġib al-Iṣfahānī, *Muḥāḍarāt* = Abū l-Qāsim al-Ḥusayn b. Muḥammad ar-Rāġib al-Iṣfahānī, *Muḥāḍarāt al-udabā’*, Qūm: Intišārāt al-Maktaba al-Ḥaydariyya, 1995. 2 v.
- at-Tawḥīdī, *Bašā‘ir* = Abū Ḥayyān at-Tawḥīdī, *al-Bašā‘ir wa-d-ḍaḥā‘ir*. Édition Wadād al-Qāḍī. Beyrouth: Dār Ṣādir, 1988. 10 v. in 6.
- ‘Urwa b. al-Ward. *Una voce nel deserto*. A cura di Oriana Capezio. Milano: Ariele (traduction italienne, avec texte arabe en face, introduction et notes).

B. Études

- ‘Alī, Ġawād. 1993. *al-Mufaṣṣal fī ta’rīḥ al-‘arab qabla l-islām*. 2^e éd. [Beyrouth: s.n.]. 10 vol. (éd. or. 1955)
- Alūsī, Maḥmūd Šukrī. [1964]. *Bulūġ al-arab fī ma‘rifat aḥwāl al-‘arab*. 2^e éd. s.l. : s.d. [Le Caire: Maktabat Muḥammad aṭ-Ṭayyib] (éd. or. Bagdad 1896).
- Capezio, Oriana. 2011. voir ‘Urwa b. al-Ward. *Una voce nel deserto*.
- Chelhod, Joseph. 1986. *Les Structures du sacré chez les Arabes*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Fahd, Toufic. 1966. *La Divination arabe: études religieuses, sociologiques et folkloriques sur le milieu natif de l’islam*, Leiden : E.J. Brill.
- _____. 1971. « Anges, démons et djinns en Islam ». *Génies, anges et démons*. 153–214. Paris: Seuil.
- Guitard, Eugène-Humbert. 1936. “Histoire sommaire de la littérature pharmaceutique. Conférences-Leçons à l’usage de MM. les Etudiants en Pharmacie. 3^e Conférence : Les traités de pharmacie privés au XVI^e et XVII^e siècles”. *Revue d’histoire de la pharmacie* 24.94.297–313.
- Henninger, Joseph. 2004. « Beliefs in Spirits among the pre-Islamic Arabs ». *Magic and divination in early Islam* ed. by Emilie Savage-Smith. 1–53. Aldershot: Ashgate Variorum. (traduction anglaise de “Geisterglaube bei den vorislamischen Arabern”, in *Arabia Sacra*, Göttingen: Vandenhoeck und Ruprecht press 1981.118–69).
- Kauffeisen, Léon. 1928 « Les périaptes ou brevets ». *Bulletin de la Société d’histoire de la pharmacie* 16.113–119.
- Kopf, L. « al-Damīrī ». 1977. *Encyclopédie de l’Islam*, n. é. vol. 2, réimpression, Leyde: Brill; Paris: Maisonneuve (éd. or. 1965). 109–110.
- Kriss, Rudolf et Hubert Kriss-Heinrich. 1962. *Volks Glaube im Bereich des Islam*. Vol. 2: *Amulette, Zauberformeln und Beschwörungen*. Wiesbaden: O. Harrassowitz.
- Littre, Emile. 1863–72. *Dictionnaire de la langue française*. Version en ligne <http://www.littre.org> (consulté le 22 Mars 2015)
- Marçais, Philippe. 1975. « ‘Ayn ». *Encyclopédie de l’Islam*, n. é, I, 808–809, réimpression, Leyde: Brill; Paris: Maisonneuve (éd. or. 1960).
- Marzolph, Ulrich. 1992. *Arabia ridens. Die humoristische Kurzprosa der frühen adab-Literatur im internationalen Traditionsgeflecht*. Frankfurt: Klostermann. 2 v. (*Frankft. wiss. Beiträge. Kulturwiss.*, 21.)
- Renou, Jean de. 1608. *Joan. Renodæi med. Parisien. Institutionum pharmaceuticarum libri quinque, quibus accedunt de materia medica libri tres. Omnibus succedit Officina pharmaceutica sive Antidotarium*. Paris.

- Riedel, Dagmar A. 2004. *Searching for the Islamic Episteme: the Status of Historical Information in Medieval Middle Eastern Anthological Writing*. Ph.D. diss. Indiana University.
- Savage-Smith, Emilie, ed. 2004 *Magic and divination in early Islam*. Aldershot: Ashgate Variorum.
- Smith, William Robertson. 1927. *Lectures on the religion of the Semites: the fundamental institutions*. With an introd. and additional notes by Stanley A. Cook. 3rd ed. New York: The Macmillan company; London: A. & C. Black.
- _____. 1885. "Zu den Liedern der Hudhailiten". *ZDMG* 39.329.